

## DELIBERATION DD2022\_044

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	59
Votants	76
Pouvoirs	17

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 13 mai 2022

**LE 19 mai 2022**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### MODIFICATION STATUTAIRE DU SMD3

#### PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FRANCESINI, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COLBAC, M. TALLET, M. RATIER, M. GASCHARD, Mme DUVERNEUIL, M. VADILLO, M. PERIER

#### POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à Mme TOULAT  
Mme GONTHIER donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY  
M. PARVAUD donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à M. PASSERIEUX  
M. CHANSARD donne pouvoir à M DENIS  
M. LAGUIONIE donne pouvoir à M. LE MAO  
M. MARC donne pouvoir à M. AUZOU  
M. BARROUX donne pouvoir à Mme BOUCAUD  
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND  
Mme FAVARD donne pouvoir à Mme COURAULT  
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM  
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND  
M. CHAPOUL donne pouvoir à M. GUILLEMET  
Mme REYS donne pouvoir à Mme COURAULT

## MODIFICATION STATUTAIRE DU SMD3

Vu le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** par délibération du 12 avril 2022, le Syndicat Mixte Départemental des Déchets ménagers et assimilés de la Dordogne (SMD3) a approuvé à l'unanimité une modification de ses statuts.

**Qu'**afin de valider ces évolutions statutaires, chaque membre du SMD3, dont le Grand Périgueux, est invité à délibérer.

**Considérant que** l'essentiel de la modification des statuts joints en annexe porte sur la représentation des communautés de communes au sein du conseil syndical, parfois mal assurée actuellement du fait de la préexistence de syndicats de collecte, et l'organisation des assemblées sectorielles.

**Que** cette évolution de la représentativité est sans effet pour le Grand Périgueux qui conserve 9 délégués avec 18 voix délibératives, soit 33 % du conseil syndical du SMD3.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Approuve les statuts du SMD3 tels qu'annexés à la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer les documents utiles.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 02/06/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 02/06/2022	Périgueux, le 02/06/2022
	Le Président, Jacques AUZOU